

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ANOVO

(Eurolist)

Par courrier du 26 mars 2008, complété par un courrier du 27 mars, la société Parvus Asset Management (UK) LLP (7 Clifford Street, London W1S 2WE, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mars 2008, par suite de cessions d'actions A NOVO, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société A NOVO et détenir, pour le compte desdits fonds, 6 757 546 actions A NOVO représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 136 533 483 actions représentant 136 931 826 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.